

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	43 (1955)
Heft:	831
Artikel:	Nos suffragistes à l'oeuvre : la position de la femme dans le droit public en Suisse : exposé présenté à l'assemblée de l'Alliance, le 24 avril 1955 : (suite)
Autor:	Molo-Rolandi, P.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-268569

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Groupe libéral

Le groupe des femmes libérales de Lausanne s'est réuni, sous la présidence de Mme B. Grossi, pour préparer son activité de l'hiver. Il a entendu un rapport de Mme Paul Weber, secrétaire-caissière, sur la colonie de cet été ; six garçons venant de Mulhouse et de Strasbourg, le plus jeune ayant six ans, choisis par Pro Juventute, parmi des petits Suisses, ont passé huit semaines à St-Cierges, chez Mme Aebi, et s'en sont bien trouvés, puisqu'ils ont tous engrangé de deux kilos.

Le groupe prévoit des entretiens « à bâtons rompus » où seront discutés des problèmes d'actualité, des questions scolaires, professionnelles, etc. Mme Grossi a donné connaissance des grandes lignes de l'Exposition nationale féminine qui se prépare à Zurich pour 1958, sous l'énergie impulsion de l'Alliance de sociétés féminines suisses.

S. B.

Pour soulager
TOUX et MAUX DE GORGE
prenez la
POTION FINCK
(formula du Dr. Bischoff)
En vente à la PHARMACIE FINCK & Cie
26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.90 Tel. 327115

BERNE

Jura bernois

Le 25 septembre, 17 associations féminines jurassiennes avaient convié leurs membres à assister, à Bienne, à la 2^e Journée jurassienne qui permet d'établir des contacts directs et sympathiques entre les diverses populations de notre petit pays et de faire le point avant l'importante votation pour la collaboration des femmes dans les affaires communales. La journée s'ouvrira par la participation soit à la grand-messe, soit au culte protestant. En fin de matinée, toute la cohorte des représentantes de ces nombreuses organisations jurassiennes et bernoises se réunira au Restaurant Seefels pour entendre, apprécier et applaudir, l'intéressant, suggestif et spirituel exposé de M^e Antoinette Quinché, avocate, de Lausanne sur *La femme dans le monde présent*.

Un exposé que M^e Antoinette Quinché

Un vaste tour d'horizon précise que 140 millions de femmes possèdent les droits politiques. En Europe tous les pays l'ont octroyé, la Suède en tête dès 1862. Seule la Suisse hésite, tergiverse et refuse. Pourtant les preuves sont faites. Le droit de vote n'a nullement changé le caractère particulier de la femme, il n'a aucunement géné ou transformé les partis politiques. Il a accentué la stabilité de l'Etat, car la femme en général se refuse à se lancer dans les expériences dangereuses des extrémistes. Il n'y a aujourd'hui absolument rien de révolutionnaire à demander certains droits à la plus vieille démocratie du monde. C'est la démocratie même qui justifie le vote féminin.

La situation de la femme au sein de sa famille a changé. 44 % des femmes suisses sont seules. Presque la moitié doivent gagner leur vie au dehors. Par force, la femme est mêlée à la vie publique, économique. Elle doit subir les lois qui régissent son travail. Il serait juste qu'elle puisse contribuer à les établir aussi.

L'influence de la femme sera apaisante, elle contribuera à l'établissement de la paix dans le monde.

L'éminente conférencière énuméra les objections que l'on oppose généralement à la requête des femmes, mais les réfuta avec beaucoup de tact et d'esprit.

Elle fut chaleureusement remerciée par Mme R. Eguet de La Neuveville, qui présida la séance du matin.

message qui se dégage de ces semaines d'études.

Le monde a considérablement changé : il nous pose des problèmes, on a découvert des sources d'énergie telles qu'il y aura économie d'énergie humaine dans les tâches grossières et au contraire, demande de techniciens et d'intellectuels pour créer et entretenir les machines. Comment orienter les humains incapables de tâches autres que grossières ?

La circulation rapide et intense met des groupes humains, encore frustes, en contact avec des techniques perfectionnées ? Comment empêcher que les valeurs de ces civilisations anciennes ne soient perdues sans contre-partie ?

Aujourd'hui, une action, pour être effective, doit être exercée par des groupes sociaux importants ? Comment guider les individus qui avaient besoin de se mouvoir dans

Nos suffragistes à l'œuvre

La position de la femme dans le droit public en Suisse

Exposé présenté à l'assemblée de l'Alliance, le 24 avril 1955 (suite)

Liberté d'industrie et de commerce

La liberté d'industrie et de commerce est garantie par la Constitution à l'art. 31, garantie qui comprend un minimum de liberté vis-à-vis des restrictions nécessaires de l'Etat ; c'est une protection de l'activité privée, du choix et de l'exercice de toutes les professions ou métiers dans toute la Suisse. Ce droit est le même pour les hommes et les femmes. L'épouse peut aussi jouir de cette liberté, mais seulement avec le consentement exprès ou tacite du mari. Si celui-ci refuse, la femme peut être autorisée par le juge à exercer une profession ou une industrie lorsqu'elle établit que cette mesure est commandée par l'intérêt de l'union conjugale ou de la famille. Si la femme mariée n'obtient pas le consentement du mari ou l'autorisation du juge, elle ne peut, suivant la jurisprudence du Tribunal fédéral, se réclamer de l'art. 31.

Si pour exercer une profession ou un métier il faut être en possession d'une patente ou d'un permis, cet exercice doit être accordé aux femmes aussi, du moment qu'elles présentent les diplômes requis. Il en est ainsi pour les professions scientifiques, comme la médecine et la profession d'avocat, considérée aujourd'hui comme une profession définie par l'art. 31, et non plus comme autrefois profession à caractère officiel, professions celles-ci pour lesquelles l'Etat seul décide de l'admissibilité.

Sur le droit du cité de la femme suisse nous ne croyons pas qu'il soit opportun d'allonger, parce que nous connaissons tous très bien la nouvelle loi entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1953, loi qui a été le couronnement de l'immense fatigue des sociétés féminines suisses auxquelles chaque femme doit être reconnaissante. (à suivre) P. Molo-Roland

Conférence des présidences à La Neuveville

Le 2 octobre, les présidences des sections suffragistes suisses se sont réunies, à La Neuveville, pour leur conférence régulière qui, cette fois-ci, était élargie ; certaines déléguées venues à Lugano, étaient admises à y assister.

La séance était présidée par Mme R. Eguet, présidente de la section du Jura bernois. Elle se déroulait dans une confortable salle de cinéma attenante à la poste. Pendant l'entracte de la séance administrative, les autorités de La Neuveville avaient préparé une surprise dans le hall : des jeunes filles, revêtues du gracieux costume de l'endroit — on sait que c'est un lieu plein d'histoire, dont témoignent de nombreux édifices anciens — offraient de superbes raisins du vignoble.



Le repas officiel

Au cours du fort bon repas qui suivit le bel exposé de M^e Quinché, les amitiés de se renouer, les liens de se mieux tisser. « La Chanson Jurassienne » de Delémont donna un petit concert charmant et fort goûte.

Une ancienne députée au Parlement espagnol apporta un message de sympathie et d'encouragement. M. le curé Jeannerat, de Bienn, expliqua avec chaleur pourquoi il soutient les efforts des femmes jurassiennes. Il faut accorder à la femme la possibilité d'apporter à la société le bon qu'elle porte en elle ; il y a toujours dans la commune des problèmes qui la concernent plus particulièrement.

Mme Choisy, de Genève, présidente de l'Association suisse pour le suffrage féminin, fit part des vœux de toutes les compagnies du pays pour l'heureux aboutissement de la campagne en vue.

Et M. le pasteur Gétaz d'affirmer : Votre cause est juste parce que bonne. Vous irez voter avec votre cœur et votre âme et vous serez écoutées !

La parole est aux représentants des partis

L'après-midi débuta bien. M. Bindit, président de Moutier, présenta les orateurs attendus. C'étaient quatre représentants des partis historiques, dont trois députés qui dirent avec clarté, amabilité, voire regret parfois « Où en sommes-nous dans le canton de Berne ? ».

M. Fl. Imer, juge à la Cour suprême, brossa un tableau très suggestif de la position juridique de la femme, et ce qui fut tenté jus-

les groupes restreints de la famille, de la communauté immédiate et qui se trouvent nantis d'une liberté écrasante ?

Comment éviter le choc brutal des cultures humaines qui se rencontrent maintenant dans un monde aux dimensions réduites ? Comment empêcher qu'on abandonne hâtivement les contraintes traditionnelles, sans adopter pour autant les contraintes nouvelles des civilisations plus techniques ?

Tous ces problèmes ont été créés par les forces nouvelles que les savants ont déchiffrées... aux intellectuels de canaliser ces forces, leur devoir est impérieux. Les femmes diplômées des universités ont un rôle particulier à jouer qui découle de leurs caractéristiques : elles ont été formées par l'université, donc elles doivent agir sur le plan international, puisque toutes les recherches universitaires sont à l'échelon universel aujourd'hui.

Elles sont dressées à l'acquisition scientifique des connaissances. A quoi tend la connaissance ? A la prévision de l'avenir. Elles sont donc tenues de connaître l'homme et les groupes humains actuels et passés, car les groupes humains sont deversement colorés par leurs divers systèmes de valeur et, afin de ne pas laisser disparaître les valeurs fines et supérieures, il faut les connaître pour les préserver.

Enfin, elles sont femmes, elles ont toutes une mission d'éducation ; elles sont chargées de ménager les transitions entre le passé et l'avenir et de respecter partout le milieu, le paysage particulier où le monde nouveau doit s'édifier. Nous femmes, avons la mission d'établir une charnière entre le passé et l'avenir, c'est à nous de préserver les trésors du passé et d'inventer les solutions de l'avenir.

Nous nous excusons de cette analyse sque-

Groupe romand

Pour sa première réunion de la saison, au début de septembre, le groupe féministe romand de Berne a eu le grand privilège d'entendre Mme J. Bardet, assistante de police à Lausanne. Privilège certes, car peu de femmes peuvent se vanter d'apporter à leur auditoire une expérience aussi directe et variée. Tout ce qui, dans le travail de la police, concerne les femmes, les enfants et la famille, passe entre les mains de l'assistante de police — des querelles de palier et du vol à l'étalage, à la prostitution, les atteintes aux mœurs et les enlèvements de mineurs. Si ce métier a passé et passe encore pour peu féminin, il suffit d'entendre Mme Bardet pour se rendre compte que, si c'est un des plus durs qu'une femme puisse exercer, c'est aussi un des plus beaux et des plus attachants et que, pour y réussir, il faut avoir non seulement « la tête froide », mais aussi le cœur chaud et y rester féminine jusqu'au bout des ongles ! »

Mais, selon Mme Bardet, il ne suffit pas de se pencher sur des cas isolés et d'essayer de replâtrer un mal déjà fait, il faut tenter de l'émpêcher. Tant que chez nous les femmes — et surtout les femmes seules — seront si mal défendues, ce que les faits démontrent chaque jour, on ne pourra pas grand chose, et seul le droit de vote permettra de créer la protection qui nous manque. Une telle affirmation, de la part d'une personne si bien placée pour voir la vie en face et non derrière les murs de son confortable salon, ne peut que donner un renouveau d'énergie et de courage à toutes celles qui luttent pour l'amélioration du sort de la femme suisse.

Ainsi préoccupé du sort de la femme suisse, le groupe a consacré sa réunion d'octobre à l'étude des programmes que les différents partis ont établis en vue des prochaines élections au Conseil National. Car, en attendant de pouvoir nous occuper nous-mêmes de nos propres intérêts, selon les méthodes qui nous sont propres, force nous est de nous contenter d'examiner comment ces partis se les représentent et comment ils les satisfont. Las ! après avoir entendu plusieurs exposés, parfois très fouillés, et après nous être rendus compte que bien peu de chose de notre vie nationale échappe à la vigilance et à la sollicitude de nos politiciens, nous avons dû convenir que la femme et ses préoccupations tiennent très, très peu de place dans les pensées de ces messieurs.

Ils auraient dès lors mauvaise grâce à se plaindre si nous leur rappelions, quelquefois un peu trop énergiquement à leur gré, que la femme suisse aussi est une personne et qu'elle entend être traitée comme telle.

M.C.

de regarder ensemble dans la même direction.

M.A.C.



Le grand spécialiste du

TAPIS

P. KÖNIG & Cie

Galerie Ste-Luce - Bâtiment Ciné Rex
Bas du Petit-Chêne Lausanne